

# Assemblée générale

12/09/2020 – 8h30

Salle polyvalente

Rue d'Evigny – 08000 La Francheville



Crédits photo : FNPF L. MADELON

**Fédération départementale des Ardennes pour  
la pêche et la protection du milieu aquatique**

Parc d'Activités Ardennes Emeraude

08090 TOURNES

Tél. : +33 3 24 56 41 32 | [contact@peche08.fr](mailto:contact@peche08.fr) | [www.peche08.fr](http://www.peche08.fr)

Pour votre sécurité, nous vous invitons à respecter les gestes barrière, du début à la fin de notre assemblée générale.



Restons à 1 mètre de distance.  
Repérez-vous à l'aide des marquages au sol.



Lavons-nous les mains fréquemment.  
N'hésitez pas à utiliser les gels hydroalcooliques.



Portons un masque chirurgical ou en tissu.  
Gardez-le tout au long de l'assemblée générale.



Bannissons les poignées de mains et embrassades.  
Évitez aussi les bonjours avec le coude ou autre.



Toussons dans notre coude.

Vous avez laissé vos coordonnées téléphoniques à l'accueil, merci.

Celles-ci pourraient être utilisées pour vous prévenir en cas de découverte de cas COVID-19. Si vous constatez des symptômes, merci de faire un test et **de nous prévenir** dans l'éventualité d'un test positif. Cela nous permettra de prévenir **anonymement** les personnes présentes à cette assemblée générale.

## **Discours d'accueil du Président** – par Michel ADAM

Mesdames et Messieurs bonjour à tous,

Je vous remercie de votre présence et nous sommes très heureux de vous accueillir tous en bonne santé dans les moments difficiles que nous venons de traverser.

J'espère que votre engagement et le bénévolat qui vous animent n'a pas été atteint par cette situation difficile que nous venons de traverser. La pêche est facteur d'épanouissement individuel et de cohésion sociale et c'est dans un esprit de citoyenneté, de solidarité, de partage et surtout de convivialité que je vous accueille ce matin dans cette salle de La Francheville pour notre assemblée générale qui aurait dû avoir lieu le 18 avril à Rethel.

Mais les évènements ne nous ont pas permis de tenir cette assemblée générale dans les dates voulues.

Je voudrais tout de suite rassurer l'AAPPMA de RETHEL que sa candidature pour l'organisation de notre AG en 2022 sera prioritaire. Pourquoi 2022 ? En 2021 auront lieu les élections du conseil d'administration de la Fédération et l'organisation de ces élections seront identiques à celles de 2016. Elles auront lieu le samedi 27 mars 2021 à la salle des congrès des Vieilles Forges avec l'assemblée générale ordinaire le matin et l'après-midi, l'assemblée générale extraordinaire pour les élections du conseil d'administration de la Fédération sous contrôle de la Préfecture en l'occurrence, la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Notre fédération en 2019 a payé un lourd tribut, en effet, nous avons eu la peine de perdre deux administrateurs, M. Jean WYBO, Président de l'AAPPMA de HAYBES « La Liberté », décédé le 7 juillet des suites d'une longue maladie. Il était âgé de 79 ans.

M. Alain BOUDIN, Secrétaire de l'AAPPMA de RETHEL « La Rethéloise », disparu tragiquement le 13 juillet au cours d'une partie de pêche. Il était âgé de 68 ans.

Mais aussi plusieurs Présidents et membres d'AAPPMA :

- M. Daniel CHARLOT, Président de l'AAPPMA de VRIZY « La Raquette Ardennaise », décédé le 2 février à l'âge de 64 ans
- M. Jean-Claude MANDIN, Président de l'AAPPMA de HAUTES-RIVIERES « La Loutre », décédé le 14 mai à l'âge de 59 ans.
- Mme Sylvie COLLEAUX, membre investie de l'AAPPMA de HAYBES « La Liberté », décédée le 14 octobre à l'âge de 68 ans.
- M. Stéphane DOROBISZ, membre investi de l'AAPPMA de JUSTINE « Société de pêche », décédé le 14 octobre également, à l'âge de 77 ans.
- M. Jacques DEROGNAT, ancien Président de l'AAPPMA de MARGUT « Le Hotu », décédé le 22 novembre, à l'âge de 79 ans.

Nous aurons également une pensée particulière pour M. Jean-Pierre TAYOT, Président de l'Union Départementale des Associations Syndicales Autorisées (UDASA), décédé le 15 juin 2019 à l'âge de 72 ans.

C'est pourquoi, en leurs mémoires ainsi qu'à tous les pêcheurs disparus en 2019, à tous ceux qui vous sont chers et à tous ceux qui ont été emportés par la COVID 19, observons quelques moments de recueillement.

Cette assemblée générale sera considérablement réduite puisqu'il n'y aura aucun invité, aucune intervention. Seuls les éléments statutaires seront abordés.

L'ordre du jour est le suivant :

- Appel des associations
- Rapport moral succinct du Président
- Rapport financier
- Rapport du commissaire aux comptes agréé
- Projet de budget 2020
- Rapport d'activité
- Renouvellement des mandats associatifs
- Remise de médailles
- Vœux des AAPPMA
- Discussion avec l'assemblée
- Discours de clôture de l'assemblée générale
- Vin d'honneur

## Appel des associations – par Claude BARRE

1	AMAGNE ; Les Amis de la Gaule	41	MARGUT ; Le Hotu
2	AOUSTE ; L'Aube	42	MATTON-CLEMENCY ; L'Aulnoye
3	ASFELD ; L'Avenir	43	
4	ATTIGNY ; L'Aurore	44	MONTHERME ; Le Réveil
5	AUFLANCE ; La Saumonée	45	MOUZON ; Les Intrépides
6	BALLAY ; La Truite de la Fournelle	46	NEUFMANIL ; La Sauterelle
7	BAZEILLES ; La Fraternelle	47	NOUVION SUR MEUSE ; L'Etoile Matin...
8	BLAGNY ; La Blagnynoise	48	NOUZONVILLE ; Le Réveille Matin
9	BOGNY SUR MEUSE ; L'Amicale	49	NOVION PORCIEN ; Le Plumion
10	BOULZICOURT ; La Truite de la Vence	50	OSNES ; L'Aulnoise
11	CARIGNAN ; L'Amicale de la Chiers	51	RENNEVILLE ; La Malacquoise
12	CHALLERANGE ; La Goujonnière	52	RENWEZ ; Les Triages
13	CHARLEVILLE-MEZIERES ; La Carolo-Vill...	53	RETHEL ; La Rethéloise
14	CHATEAU PORCIEN ; La Gaule Porcienne	54	REVIN ; L'Aurore
15	CHEMERY SUR BAR ; Le Réveil du Canal...	55	ROCQUIGNY ; La Capricieuse
16	CHESNE (LE) ; Association	56	ROUVROY-SUR-AUDRY ; L'Arc en Ciel
17	CHESNOIS-AUBONCOURT ; La Frétilante	57	SAPOGNE SUR MARCHE ; L'Arc en Ciel
18	DEVILLE ; Le Martin Pêcheur	58	SAULCES CHAMPENOISES ; La Saulce
19	DOUZY ; La Douzynoise	59	SAULCES MONCLIN ; La Mouche
20	DRAIZE ; La Draizienne	60	SEDAN ; Le Soleil Levant
21	ECORDAL ; La Fraternelle	61	SEMUY ; La Gaule
22	FLIGNY ; Le Bosneau	62	SERY ; Le Gardon
23	FLOHIMONT ; La Truite	63	SIGNY L'ABBAYE ; L'Abbaysienne
24	FRAILLICOURT ; L'Eveil de la Malacquoise	64	SIGNY LE PETIT ; La Glandouille
25	FUMAY ; La Tranquillité 1ère	65	SORCY BAUTHEMONT ; Les 3 Commu...
26	FUMAY ; La Tranquillité 2ème	66	ST GERMAINMONT ; La Gaule Ardenn...
27	GIRONDELLE ; La Verge	67	ST GERMAINMONT ; Le Ruisseau des ...
28	GIVET ; La Coyenne	68	ST JEAN AUX BOIS ; La Matinale
29	GRANDPRE ; Le Brocheton	69	ST LOUP TERRIER ; La Sauterelle
30		70	THILAY ; La Truite
31	HARAUCOURT ; L'Ennemane	71	THIN-LE-MOUTIER ; L'Amicale
32	HAUTES RIVIERES (LES) ; La Loutre	72	VENDRESSE ; La Truite du Donjon
33	HAYBES SUR MEUSE ; La Liberté	73	VERPEL ; Sté de pêche La Capricieuse
34	HOUDILCOURT ; La Basse Retourne	74	VIREUX MOLHAIN ; Le Deluve
35	IMECOURT ; La Truite de l'Agron	75	VIREUX MOLHAIN ; La Rossette Viroq...
36	JOIGNY SUR MEUSE ; La Vigilante	76	VOUZIERES ; La Matinale
37	JUNIVILLE ; La Mouche de Mai	77	VRIZY ; La Raquette Ardennaise
38	JUSTINE ; Société de Pêche	78	WAGNON ; La Rozière
39	MANRE ; L'Alain	79	WARCQ ; La Belle Saumonée
40	MARGNY ; La Truitelle	80	WASIGNY ; L'Espérance

**Rapport moral** – par Michel ADAM

Tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble du personnel de la FD, les membres du bureau, le conseil d'administration, les gardes-fédéraux ainsi que notre directrice, Mme Valérie ERNANDES pour le travail accompli au cours de cette année 2019 bien difficile.

En effet, nous avons dû palier au départ de M. Boris DUPONT en avril 2019 qui a rejoint sa région natale, la Vendée après avoir passé 10 ans dans notre département.

L'essai de M. Théo HENRY que je vous avais présenté l'année dernière à Douzy n'a pas été concluant et nous n'avons pas pu le garder au sein de notre structure, ce qui a retardé notre recherche pour combler ce poste d'animation. Heureusement, nous avons trouvé la personne qui correspondait à ce poste, en l'occurrence M. Edouard KLEIN qui nous vient du Tarn et Garonne, et qui va se présenter tout à l'heure.

Difficile acclimatation pour Edouard qui a subi à son arrivée 3 mois de pluie et 3 mois de confinement. Période très difficile pour une personne qui nous arrive d'une autre région, d'un autre département et qui n'a pas sur place l'appui d'une famille et d'amis.

Rassure toi Edouard, l'ensemble des personnes réunies aujourd'hui t'apportent leur soutien et te souhaite une bonne adaptation dans notre département.

A ce problème de recrutement est venu s'ajouter l'absence de M. Michaël KOBUSINSKI pendant 2 mois suite à un heureux événement puisqu'il est devenu papa de deux garçons, Alix et Gaël qui a entraîné un congé parental dû à cette double naissance.

Comme vous le voyez, 2019 aura été une année difficile pour notre fédération et je tiens à remercier tous particulièrement la commission animation qui ont assuré l'essentiel des animations en 2019. Un grand merci à Mmes Valérie DOUDOUX et Martine VANDENBERGHE ; MM. Didier LEPETZ, Michel GLEDIC, Michel HENRIET, Michel HENRY, Roger HOUADEC, mais aussi au personnel, MM. Benoît BOUDSCOQ, Valentin MIETTE et Michaël KOBUSINSKI qui se sont investis dans cette mission d'animation.

Être bénévole, c'est donner généreusement de son temps et de son énergie au service de l'intérêt général, au sein de son association, en gardant à l'esprit les principes fondamentaux de la loi de 1901 : préserver la liberté et les droits des individus tout en permettant leurs actions collectives. Cet esprit de cohésion est essentiel pour le mieux vivre ensemble et permet d'instaurer, voire de restaurer un lien social, souvent altéré à notre époque.

En cette période de contexte difficile, avec une baisse du moral des uns et des autres, chacun doit pouvoir trouver auprès de son AAPPMA un cadre pour retrouver confiance en soi et de s'approprier ou se réappropriée les valeurs de partages, d'entraide et de convivialité.

Plus que jamais, nous devons continuer à être présents pour accueillir dans nos AAPPMA des jeunes et des moins jeunes, pour initier des projets innovants et promouvoir la pêche et la protection des milieux aquatiques dans leurs globalité.

C'est en conjuguant nos talents et en mélangeant nos savoirs que nous réussirons à relever les défis de demain. C'est également en développant nos efforts d'éducation à l'environnement que nous pourrons faire évoluer les mentalités.

Partager ? C'est aussi recevoir.

Au cours de cette année, nous espérons convaincre les AAPPMA de 1<sup>ère</sup> catégorie à rejoindre la réciprocité. Nous ne forcerons personne, mais je vous invite à y réfléchir et à l'inscrire à l'ordre du jour de vos prochaines assemblées générales et à en débattre sereinement. Certains d'entre vous s'y sont engagés, vous disposez de tous les outils pour convoquer tous vos pêcheurs, alors utilisez les.

J'espère sincèrement que nous pourrons avancer sur ce dossier en tenant compte, bien évidemment, des particularités de vos parcours et des efforts de gestion que vous avez mis en place.

Plusieurs d'entre vous nous ont informé de leurs lassitudes ! Je peux la comprendre après les moments difficiles que nous venons de connaître, mais je suis convaincu que la passion qui vous anime continuera à inspirer et à remotiver vos troupes. J'en profite pour vous remercier collectivement et individuellement, pour votre investissement, votre solidarité et vos engagements auprès de vos adhérents et de la protection de notre bien commun, à tous.

Au 1er janvier 2021, les baux de pêche du domaine public de l'Etat vont être renouvelés. De ce fait, vos mandats actuels de dirigeant des AAPPMA arriveront à échéance le 31 décembre 2020. Au cours du dernier trimestre, vous devez mettre en place le renouvellement de vos instances au sein de vos AAPPMA.

Même si nous vivons une période compliquée, particulière, nous devons nous employer à préparer ces élections de façon à qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Dans vos sacoches, vous trouverez le guide du renouvellement des mandats associatifs de la pêche de loisir. Ce document vous sera très utile pour mener à bien ces élections.

**Vos missions sont nobles et passionnantes, et elles doivent être mise en valeur pour susciter de nouvelles vocations et valoriser le bénévolat associatif.**

M. Valentin MIETTE sera le référent pour ces élections, accompagné de M. Didier LEPETZ. Ils seront à votre disposition tout au long de ce processus.

Les mandats des dirigeants des fédérations départementales arriveront à échéances le 31 mars 2021. Comme vous le voyez, chaque niveau des structures associatives de la pêche va organiser des élections de ses représentants pour une durée de 5 ans.

Ce guide a pour but de vous aider et de vous accompagner dans cette procédure. Ce document est détaillé en deux parties :

- La première partie concerne le processus des élections.
- La deuxième partie vous propose l'ensemble des documents pratiques permettant de vous faciliter le travail d'élu de la pêche associative et plus particulièrement un éclaircissement relatif à la notion de membre actif et à l'éligibilité des mineurs et également le planning pour votre AAPPMA.

Je vous souhaite à tous une organisation sereine de ces élections, essentielles au bon fonctionnement de nos structures.

Merci de votre attentive écoute.

# Rapport financier 2019 – par Maurice JEANNELLE



## Compte de résultat

### Fédération de Pêche des Ardennes

Périodes 01/01/2018 31/12/2018 Durées 12 mois  
01/01/2019 31/12/2019 12 mois

		France	Exportation	Total	Exercice précédent	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises					
	Production vendue : - Biens					
	- Services			278 569	271 368	
	<b>Chiffre d'affaires net</b>			<b>278 569</b>	<b>271 368</b>	
	Production stockée					
	production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			227 150	775 475	
	Subventions d'exploitation			6 899	1 169	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			43 685	53 573	
	Autres produits					
			<b>Total</b>	<b>556 304</b>	<b>1 101 588</b>	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises	Achats				
		Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats		221	-150	
		Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			191 896	176 225	
	Impôts, taxes et versements assimilés			9 117	7 034	
	Salaires et traitements			154 435	162 878	
	Charges sociales			55 116	70 554	
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements	28 682	24 529	
		• sur actif circulant	provisions			
Autres charges	• pour risques et charges					
			125 797	574 265		
			<b>Total</b>	<b>565 267</b>	<b>1 015 338</b>	
			<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>A</b>	<b>-8 963</b>	<b>86 249</b>
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée					
	Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)					
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			1 048	996	
	Reprises sur provisions, transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
			<b>Total</b>	<b>1 048</b>	<b>996</b>	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (5)			914	1 512	
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
			<b>Total</b>	<b>914</b>	<b>1 512</b>	
			<b>Résultat financier</b>	<b>D</b>	<b>133</b>	<b>-516</b>
			<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)</b>	<b>E</b>	<b>-8 829</b>	<b>85 733</b>



# Compte de résultat

## Fédération de Pêche des Ardennes

Périodes 01/01/2018 31/12/2018 Durées 12 mois  
01/01/2019 31/12/2019 12 mois

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 697	5 217
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 708	10 208
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	<b>13 406</b>	<b>15 426</b>
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		874
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total			<b>874</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>F</b>	
		<b>13 406</b>	<b>14 551</b>
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
		252	239
<b>BÉNÉFICE OU PERTE ( ± E ± F - G - H )</b>		<b>4 325</b>	<b>100 046</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

## Rapport du commissaire aux comptes agréé – par Maurice JEANNELLE

Nous vous invitons à vous reporter au rapport présent dans votre sacoche.

## Projet de budget 2020 – par Maurice JEANNELLE

### Budget 2020 - Produits

N° du compte	Intitulé du compte général	Budget 2019	Budget 2020
706000	Prestations de services (animations)		
706200	URNE	17 000,00	17 000,00
706300	Prestations de services animations		1 350,00
708000	LOCATION ETANG ELAN	1 850,00	2 000,00
708300	LOCATION BUREAU ONEMA	7 400,00	7 600,00
709000	Rabais, remises et ristournes accordées par l'entreprise		
709100	Sur ventes de produits finis		
741200	SUBVENTION AAPPMA (PARTICIPATION)	19 000,00	18 350,00
741300	SUBVENTION FAFSEA	500,00	350,00
741500	SUBVENTION FNPF	193 300,00	200 660,00
741510	AUTRES SUBVENTIONS	1 600,00	1 600,00
741700	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	6 000,00	6 000,00
741840	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	2 000,00	
741860	SUBVENTION REGION GRAND EST - DREAL		
741870	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE	34 380,00	44 300,00
756110	COTISATIONS FEDERALES + TIMBRES PECHE CARPE NUIT	259 000,00	260 000,00
758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		
758100	PRODUITS SUR INFRACTIONS	5 000,00	5 000,00
758300	AUTRES PRODUITS	18 500,00	3 000,00
758400	PARTICIPATION INFOPECHE	2 850,00	2 950,00
758500	PECHE ELECTRIQUE	3 000,00	3 000,00
758600	PARTICIPATION AG	2 600,00	2 600,00
758700	PRODUIT SUR VIDEO-COMPTAGE	5 000,00	5 000,00
764000	Revenus des valeurs mobilières de placement	1 000,00	1 000,00
771000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 000,00	
771800	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		3 500,00
775000	Produits des cessions éléments d'actif		
777000	Q/P SUBVENTIONS	9 700,00	
791000	Transfert de charges d'exploitation		1 900,00
791200	Transfert de charges - Avantage en nature	1 800,00	
791240	Transfert de charges - IJSS nettes		
	Reprise sur exédant antérieur	45 935,00	55 550,00
		650 415,00	642 710,00

## Budget 2020 - Charges

N° du compte	Intitulé du compte général	Budget 2019	Budget 2020
606100	ELECTRICITE	2 100,00	2 100,00
606110	EAU	850,00	850,00
606120	GAZ	4 550,00	4 700,00
606200	CARBURANT	7 000,00	6 500,00
606300	PRODUITS D'ENTRETIEN	700,00	700,00
606310	PETIT EQUIPEMENT (dont étuis cartes pêche)	7 000,00	5 000,00
606320	ACHAT MAT PECHE ELECTRIQUE	1 500,00	1 500,00
606400	FOURNITURES DE BUREAU	3 000,00	5 240,00
606800	AUTRES FOURNITURES	1 000,00	
606830	FOURNITURES LABORATOIRE	200,00	200,00
606840	ACHATS DE POISSONS	1 000,00	700,00
606900	EQUIPEMENT GARDES FEDERAUX	2 500,00	2 000,00
606910	EQUIPEMENT TENUES APN	2 000,00	500,00
608000	Frais accessoires d'achat/ Frais de gestion		
608200	Achats incorporés aux ouvrages et produits	500,00	500,00
609000	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats		
609100	De matières premières (et fournitures)		
613000	Locations	900,00	800,00
613300	BAUX DE PECHE	17 000,00	17 000,00
613500	LOCATION DE MATERIEL	3 000,00	3 000,00
615200	ENTRETIEN BATIMENT	2 500,00	2 000,00
615300	ENTRETIEN ETANG	1 800,00	1 000,00
615520	ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	2 000,00	2 000,00
615600	ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	2 500,00	2 500,00
615700	ENTRETIEN AUTRES MATERIELS	1 000,00	500,00
616100	ASSURANCES	7 500,00	7 500,00
617000	ETUDES RECHERCHES ET ANALYSES	1 150,00	1 150,00
618100	DOCUMENTATION	1 200,00	600,00
618600	FRAIS ASSEMBLEE GENERALE	10 000,00	10 000,00
618601	REMBT FRAIS KM AG	2 000,00	4 200,00
618800	FRAIS DE CONGRES	2 200,00	2 000,00
618900	JOURNEES ENVIRONNEMENT/PROMO PECHE	20 400,00	16 000,00
622100	HONORAIRES COMPTA-COMMISSAIRE	2 100,00	2 100,00
622600	HONORAIRES	7 500,00	7 700,00
623000	Publicité, publications, relations publiques		2 000,00
623100	PUBLICITE	4 000,00	3 500,00
623200	PUBLICATION	12 200,00	14 100,00
624000	TRANSPORT	100,00	300,00
625200	DEPLACEMENTS GARDES FEDERAUX	16 500,00	12 000,00

## Budget 2020 - Charges

N° du compte	Intitulé du compte général	Budget 2019	Budget 2020
625300	DEPLACEMENTS ADMINISTRATEURS (Conseil d'administration. réunion du personnel. commission animation.	15 000,00	14 000,00
625310	PECHE ELECTRIQUE	2 500,00	1 000,00
625400	INDEMNITES PRESIDENT ET TRESORIER	14 000,00	14 000,00
625600	DEPLACEMENTS AUTRES PERSONNELS	3 000,00	3 000,00
625700	FRAIS DE RECEPTION	7 000,00	5 000,00
625800	FRAIS DE REPRESENTATION	2 500,00	2 000,00
625900	DONS	2 000,00	1 000,00
625910	GRATIFICATION STAGIAIRE		
626000	FRAIS POSTAUX	3 000,00	3 500,00
626200	TELEPHONE	3 500,00	3 500,00
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	700,00	400,00
628200	COTISATION ARGE	700,00	600,00
628300	COTISATIONS AUTRES	5 000,00	4 000,00
631000	Impôts, taxes et versements sur rémunérations (admin.)		
631100	TAXES SUR SALAIRES		
631300	PARTICIPATION FORMATION	1 000,00	
631400	FORMATION DU PERSONNEL	2 000,00	2 400,00
631500	FORMATION DES GPP	1 000,00	700,00
631600	FORMATION DES BENEVOLES	1 000,00	1 000,00
633000	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (aut	1 100,00	
633300	Participation des employeurs à la formation professionnelle		
635120	TAXE FONCIERE	3 500,00	3 400,00
63513	TAXE D'HABITATION	50,00	50,00
635400	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE		
637800	TAXES DIVERSES		20,00
641000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	252 000,00	245 000,00
641150	Avantages en Nature		
641200	CONGES PAYES		
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS		
641400	Indemnités et avantages divers		
645000	CHARGES M.S.A.		
645100	COTISATIONS C.M.S.A.		
645120	CHARGES S/CONGES PAYES		
645200	Cotisations aux mutuelles		
645300	COTISATIONS IRCOMMEC		
645330	Cotisations aux caisses de retraites cadres		
645400	Cotisations aux ASSEDIC		
645800	COTISATIONS PREVOYANCE		
647500	Médecine du travail, pharmacie		

## Budget 2020 - Charges

N° du compte	Intitulé du compte général	Budget 2019	Budget 2020
651000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques	4 500,00	2 000,00
657500	SUBVENTIONS GARDES PARTICULIERS	2 000,00	1 000,00
658000	Charges diverses de gestion courante	350,00	1 000,00
658100	RETROCESSION PV	1 000,00	1 000,00
658200	SUBVENTIONS GESTION PISCICOLE	13 000,00	12 000,00
658400	SUBVENTIONS ATELIERS PECHE NATURE	3 500,00	7 900,00
658600	SUBVENTIONS ACCORDEES TRAVAUX	113 815,00	138 000,00
658700	SUBVENTIONS AUTRES	2 750,00	
658710	SUBVENTIONS EQUIPEMENT INFORMATIQUE DEPOSITAIRES INTERNET	4 000,00	1 500,00
661100	INTERETS DES EMPRUNTS ET DES DETTES		1 000,00
66116	DES INTERETS ET DETTES ASSIMILES	2 500,00	
672000	CHARGES S/EXERCICE ANTERIEUR		
675200	Immobilisations corporelles		
678800	Charges exceptionnelles diverses		
681120	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	30 000,00	30 000,00
695100	Impôts dus en France	1 000,00	300,00
	PROVISION POUR AERM		
		650 415,00	642 710,00

# Comptes rendus d'activités de la Fédération de pêche des Ardennes

## Activités du Président

M. Michel Adam, Président de la Fédération a participé à diverses réunions et invitations :

- 15 CESER.
- 4 CODERST
- Agence de l'Eau Rhin Meuse (assises de l'eau)
- Agence de l'eau Seine Normandie
- Comité de sécheresse
- Assemblée générale AAPPMA
- diverses réunions avec Direction Départementale des Territoires
- divers déplacements pour Labellisations
- Participation aux pêches électriques
- (La liste est non-exhaustive)

## Activités de Mme Valérie ERNANDES

Mesdames et Messieurs, bonjour,

À compter du 12 avril 2019, Boris Dupont, occupant le poste de Chargé de Développement depuis 11 ans de travail au sein de notre Fédération, a quitté ses fonctions. Afin de palier à son départ, la Fédération a recruté Edouard Klein qui a pris ses fonctions à compter du 18 novembre 2019 en tant que Chargé de Développement. Afin de favoriser la communication et la médiatisation, le conseil d'administration souhaite qu'Edouard consacre plus de temps sur :

- la mise à jour du site internet (en cours à ce jour).
- la Création et mise à jour régulière de la page Facebook.

Notre service technique, postes occupés par Benoit Boudsocq et Michaël Kobusinski ont suivi les formations suivantes :

- Mise à niveau des compétences « SST » (Sauveteur Secouriste au Travail) afin de pouvoir porter secours à toute victime d'un accident de travail ou d'un malaise.
- QGIS qui est un logiciel « SIG » (système d'Information Géographique) afin de pouvoir mettre à jour, organiser et collecter des données sur une vue cartographique.

Ils ont également participé à la réunion technique nationale les 27 et 28 novembre 2019 avec l'un de nos élus à Paris. Ils vous présenteront leur compte-rendu d'activité, plus en détail, de l'année 2019.

Les services généraux, postes occupés par Valentin Miette et Valérie Ernandes, orientent tout au long de l'année les 79 associations du département dans leurs différentes démarches (cartedepeche.fr, changement dans les membres du bureau, bilan financier et activité, assurance, questions diverses), et s'occupent de l'accueil physique et téléphonique avec un nombre moyen d'une trentaine d'appels par jour, hors appels mobiles, soit 3 434 appels entrants répondus et 3 162 appels sortants afin d'apporter les réponses aux nombreuses demandes, auxquelles s'ajoutent également celles faites par mails ou courriers reçus. Ces postes ont aussi la gestion du bilan financier de la Fédération et participent à la préparation et aux entretiens annuels d'évaluation de chaque salarié. Ils ont suivi une formation intitulée « portail collaboratif » afin de pouvoir communiquer

facilement et simplement les données salaires avec le cabinet comptable en place au sein de la Fédération.

La Fédération a mené 2 réunions du personnel et le conseil d'administration s'est réuni 4 fois en 2019 (le 18 mars, le 27 juin, le 14 novembre et le 19 décembre 2019). Les grandes décisions prises sont les suivantes :

- Modification dans la modalité de calcul des jours de congés pendant un arrêt maladie et le nombre de jours de carence.
- Échange sur les entretiens annuels du personnel de la Fédération.
- Échange sur l'embauche du Chargé de Développement.
- Mise en place d'une commission intitulée « Suivi de travaux » avec une rencontre une fois par trimestre.

Les élus ont représenté notre Fédération dans différentes réunions ou invitations (CLI Chooz, assemblées générales des associations, ...) mais se sont également mobilisés pour le bon déroulement des diverses manifestations en l'absence du poste de Chargé de Développement pendant les démarches de recrutement.

Je souhaiterais mettre un point d'honneur sur les compétences de chaque salarié, à saluer le rôle et le travail de chacun au sein de la Fédération.

Pour conclure, je vous présente les effectifs 2019 :

13 370 cartes ont été vendues en 2019 dans le département des Ardennes, tous types de cartes confondues. Par rapport à l'exercice précédent, une baisse de 2,09 % est constatée.

Vente de cartes de pêche plus en détail :

Carte de pêche	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Variation entre 2018 et 2019
Majeure	7 802	6 941	6 584	↘ 357 (-5%)
Interfédérale	775	992	1 201	↗ 209 (+21%)
Mineure	1 417	1 305	1 168	↘ 137 (-10%)
Hebdomadaire	863	835	975	↗ 140 (+17%)
Journalière	1 795	1 707	1 641	↘ 66 (-4%)
Découverte -12 ans	1 595	1 424	1 335	↘ 89 (-6%)
Découverte Femme	513	451	466	↗ 15 (+3%)
<b>Total vente cartes</b>	<b>14 760</b>	<b>13 655</b>	<b>13 370</b>	<b>↘ 285 (-2%)</b>

Option de pêche	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Variation entre 2018 et 2019
Timbre URNE	22	53	58	↗ 5 (9%)
Timbre carpe de nuit	1 367	1 425	1 474	↗ 49 (3%)
Option ballastière	0	17	30	↗ 13 (76%)
<b>Total vente options</b>	<b>1 389</b>	<b>1 495</b>	<b>1 562</b>	<b>↗ 67 (4%)</b>

Il est constaté une baisse majeure pour :

- Les cartes « personne mineure » et « promotionnelles découvertes -12 ans ».
- Les cartes « Journalières ».

Je vous remercie de m'avoir prêté votre attention et je laisse maintenant la parole à Valentin.

### Activités de M. Valentin MIETTE

Nous vous invitons à vous reporter au rapport présent dans votre sacoche.

### Activités de M. Benoît BOUDSOCQ

Nous vous invitons à vous reporter au rapport présent dans votre sacoche.

### Activités de M. Michaël KOBUSINSKI

Nous vous invitons à vous reporter au rapport présent dans votre sacoche.

### Activités de M. Edouard KLEIN

Nous vous invitons à vous reporter au rapport présent dans votre sacoche.

## **Renouvellement des mandats associatifs** – par Didier LEPETZ et Valentin MIETTE

.....

Nous vous invitons à vous reporter au rapport présent dans votre sacoche.

## **Remise des médailles**

.....

### AAPPMA de BLAGNY « La Blagnynoise »

➤ Médaille d'**Or** pour **M. Dominique KLINOWSKI**

*Trésorier de l'AAPPMA depuis de nombreuses années, participe activement à la vie de son association depuis plus de 30 ans. Investissement sans faille*

### AAPPMA de CHARLEVILLE-MEZIERS « La Carolo-Villersoise »

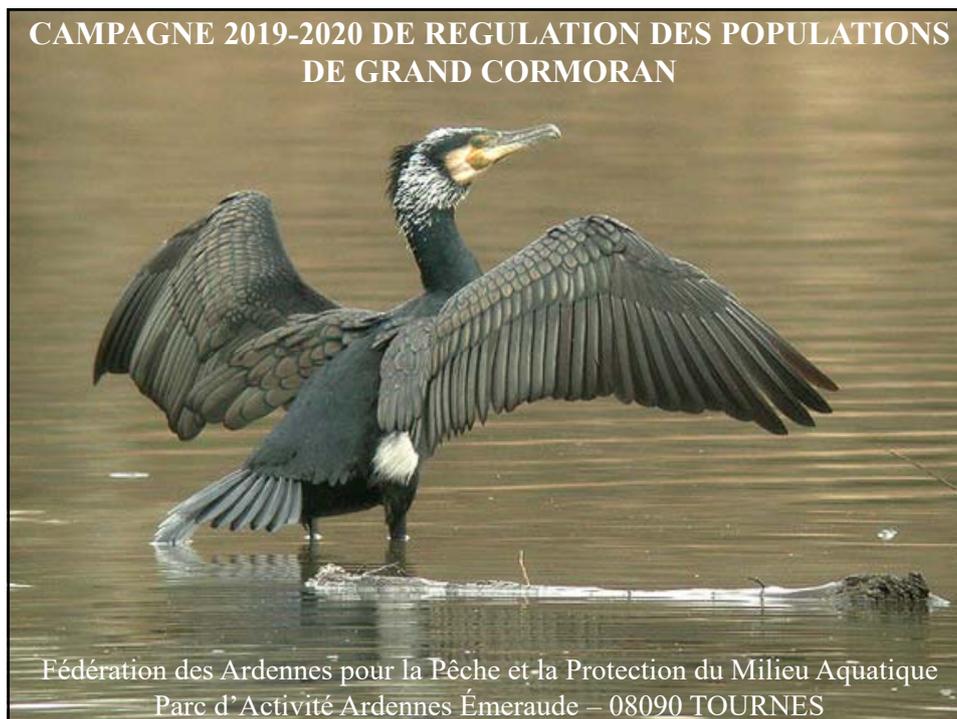
➤ Médaille de **Vermeil** pour **M. Christian SAUVAGE**

*Trésorier de l'AAPPMA de CHARLEVILLE-MEZIERES depuis plus de 20 ans, à participé activement à la fusion des deux associations de Charleville et s'est investi de nombreuses années dans le développement de la pêche auprès des jeunes avec les « papy pêcheurs ».*

### AAPPMA de GIVET « La Coyenne »

➤ Médaille de **Bronze** pour **M. Michel HENRY**

*Michel HENRY est un Président passionné et dévoué pour son AAPPMA. La pêche et la chasse font partie de ses loisirs favoris. Faire son jardin, c'est sa détente. Passionné de tout ce qui touche à la nature, c'est un fervent défenseur de sa sauvegarde ; des qualités et un état d'esprit qu'il retrouve au sein de l'AAPPMA la Coyenne.*



1

### Mise en place de la campagne 2019-2020

**2 Mai 2019** : Bilan de la campagne 2018-2019

556 oiseaux tués – 475 sur la bassin Rhin-Meuse, 81 sur la bassin Seine-Normandie,

Quota de 550 oiseaux atteint au 15 février 2019 ,

Préparation du nouvel Arrêté Ministériel de mise en œuvre du plan de gestion du Grand Cormoran pour les campagnes hivernales 2019/2022 – Proposition de 100 oiseaux de plus, soit 650, conservation des 30 oiseaux sur les 2 piscicultures

**Juillet 2019** : Réunion de préparation de la campagne 2019/2020 (DDT, FEDE, ONCFS, Association des Chasseurs de gibier d'eau)

Propositions pour la campagne 2019-2020 :

Arrêté Ministériel 2019-2022 : Obtention de 650 oiseaux sur les eaux libres et de 30 oiseaux sur les piscicultures : 10 pour Vendresse, 20 pour les Bièvres,

Campagne prolongée jusqu'au 29 février 2020 sur les eaux libres et jusqu'au 31 mars 2020 pour les 2 piscicultures,

Afin de mieux suivre l'évolution des tirs de régulation, il a été décidé :

Arrêt des réunions d'animation destinées aux tireurs (Peu de participants),

2 secteurs plutôt que 7 encadrés par les 2 salariés techniques de la Fédération (Vallées de l'Aisne, de l'Aire, de la Bar et du Canal des Ardennes, Vallée de la Meuse y compris plans d'eau et Ballastières Départementales),

Mise en place de comptes rendus intermédiaires (19/12/19 – 21/01/20 – 11/02/20 – 16/03/20),

Conserver uniquement les tireurs actifs : 70 tireurs, 33 adjudicataires et ayants droit,

Mise en place de quotas par secteur suite aux tirs réalisés lors de la dernière campagne,

**26 août 2019** : Signature de l'arrêté préfectoral autorisant le tir de régulation des populations de Grand Cormoran pour la saison 2019-2020.

2

**Rendu de la campagne 2019-2020**

- 2 secteurs de tirs encadrés par les 2 salariés techniques de la Fédération
- Pas de comptage hivernal durant cette campagne,

**Bilan de la campagne 2019-2020**

- Quota non atteint : 594 oiseaux tués en fin de campagne sur les eaux libres dont 3 oiseaux bagués (2 DK et 1 SE)
- Quota de 31 oiseaux atteint voire dépassé sur les piscicultures – 30 Bièvres – 1 Vendresse
- Pas de journée de régulation encadrée sur l'Etang de Bairon, tirs sur l'Aisne et l'Aire semblables aux campagnes précédentes, quelques tirs sur le Lac des Vieilles-Forges, légère augmentation des prélèvements sur les Ballastières Départementales, peu de prélèvement sur la Semoy
- 350 oiseaux régulés fin janvier 2020
- Présence massive d'oiseau dès le début de la campagne (226 au retour de décembre 2019),
- Contact auprès des tireurs - Suspension des tirs au 10 février 2020
- Bon retour du premier compte rendu (de 63 à 69 %)

**Future campagne 2020-2021**

- Continuer le retour des comptes rendus intermédiaires, information de l'avancement des prélèvements – Tenir à jour les contacts (Mail et coordonnées téléphoniques),

3

## CAMPAGNE 2019-2020 DE REGULATION DES POPULATIONS DE GRANDS CORMORANS

Etat au 9 mars 2020

Secteur	19/12/2018	Tireurs	Adj.	21/01/2020	Tireurs	Adj.	11/02/2020	Tireurs	Adj.	16/03/2020	Tireurs	Adj.	Total	Quota/secteur
1	40	18/21	9/14	30	16/21	10/14	12	13/21	10/14	24	12/21	4/14	106	200
2	186	29/47	12/19	94	28/47	8/19	77	28/47	8/19	131	18/47	3/19	488	400
<b>Total</b>	<b>226</b>	<b>47/68</b>	<b>21/33</b>	<b>124</b>	<b>44/68</b>	<b>18/33</b>	<b>89</b>	<b>41/68</b>	<b>18/33</b>	<b>155</b>	<b>30/68</b>	<b>7/33</b>	<b>594</b>	<b>600</b>
% Réponse		69,1	63,6		64,7	54,5								

Pisciculture des Bièvres : 20 oiseaux - 30 oiseaux régulés au 17 février 2020

Pisciculture de Vendresse : 10 oiseaux - 1 oiseau régulé au 09 mars 2020

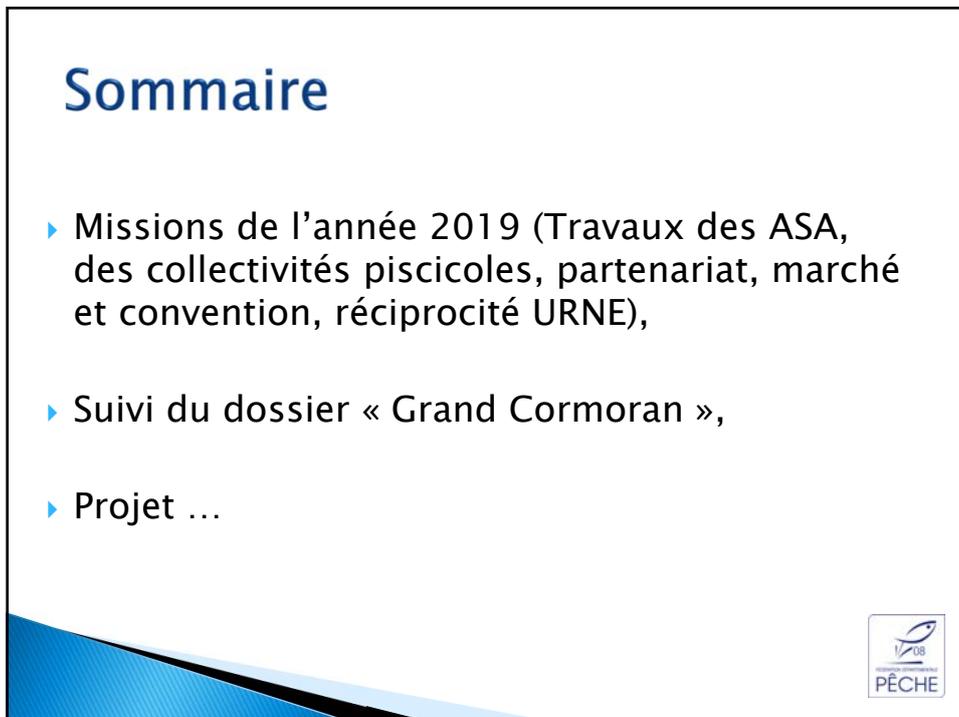
4



5



1



2

## Travaux des diverses ASA – 2019

- ▶ ASA du ruisseau de Saulces : Le ruisseau de Saulces non domanial (domaine privé) sur une longueur totale de 4 100 mètres (Rive gauche et rive droite) – Commune de Sorcy-Bauthemont– Entretien de la ripisylve et recharge en matériau
  - ▶ ASA de la Dyonne et du Plumion :
    - ▶ Le Plumion non domanial (domaine privé) sur une longueur totale de 1 140 mètres (Rive gauche et rive droite),
    - ▶ Le ruisseau de Mesmont non domanial (domaine privé) sur une longueur totale de 1 740 mètres
      - Entretien de la ripisylve et aménagement du lit mineur
  - ▶ ASA de la Loire : – Le ruisseau de la Loire (Bras de Coulommès) non domanial (domaine privé) sur une longueur totale de 11 200 mètres (Rive gauche et rive droite)– Entretien de la ripisylve et aménagement du lit mineur (Seuil, déflecteurs, caches à poissons ...)
- ▶ Soit un total de 30 km de cours d'eau restaurés



3

## Travaux des collectivités piscicoles

- ▶ AAPPMA
  - ▶ – Aménagement de deux mises à l'eau sur la Meuse domaniale, Commune de Bogny sur Meuse et Villers Semeuse,
  - ▶ – Traitement de la végétation arborée sur deux anciens sites aménagés sur l'Aisne – Communes de Seuil (Noue Anine) et d'Amagne (Noue du Syndicat)
- ▶ FEDERATION DEPARTEMENTALE
  - ▶ Etude des annexes hydrauliques (Chiers, Semoy et Aisne)
    - Retour sur d'anciens sites aménagés (Potentialités, contraintes, coût) – 2 sites sur la Semoy (Agrandissement et reprise de connexion), 2 sur l'Aisne (Traitement de la végétation) et 2 sur la Chiers (Entretien végétation, remise en connexion) – Phase travaux

4

## Partenariat et Convention

- ▶ Lycée Agricole du Balcon des Ardennes Saint-Laurent (Stagiaires) :
  - ▶ Accueil de stagiaire sur la thématique «Ecrevisses » – GEL
  - ▶ Relance de la thématique « Têtes de bassin » – Forêt de Signy-l'Abbaye (ONF)
  
- ▶ Suivi de la ZRDC de Mouzon (Marché FD/EPAMA)
  - Impact de la digue sur la reproduction du brochet
  - Pas de mise en charge de la ZRDC fin janvier 2019
  - Observation de géniteurs sur site en vue de la reproduction
  - Mars 2019 – Recherche d'œufs
  - Relevé des sondes de température – Reproduction possible à partir de fin février 2019
  - Pêches électriques le 21 mai, 4 et 18 juin et 12 juillet 2019
  
- ▶ Convention Agence de l'Eau/FNPF/FD
  - ▶ – Elaboration du programme d'action de la Fédération Départementale pour l'année 2019,
  - ▶ – Demande de solde de l'année écoulée 2018,
  - ▶ – Fin d'année 2019, présentation du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence 2019–2024 (Nombreux changements).

5

## Réciprocité URNE – Année 2019

- ▶ FD 08 : Elaboration du tableau de mise à disposition des droits de pêche au sein de l'URNE – Cartographie
- ▶ Domaine public :
  - Première catégorie : 13 km,
  - Deuxième catégorie : 938 km,
  - Plan d'eau : 240 ha,
- ▶ Domaine privé :
  - Première catégorie : 277 km (+ 8 km/2018),
  - Deuxième catégorie : 78 km (+ 6 km/2018)
  - Plan d'eau : 32 ha ,
  
- ▶ **Soit un total de 1 306 km de cours d'eau et 272 ha de plan d'eau en réciprocité URNE**

6

## Projets

- ▶ ASA : Programme de travaux sur 5 territoires d'ASA (ASA des prairies de Pouru Saint Rémi, ASA de l'Agron, ASA de la Loire, ASA de la Bar Moyenne Première Partie, ASA de la Bar Supérieure)
- ▶ Continuité écologique, entretien des ripisylve et aménagement du lit mineur
- ▶ AAPPMA : Projet d'aménagement ou de restauration d'annexes hydrauliques, réalisations ou remise en état de mise à l'eau d'embarcations, de parcours halieutique, de parcours halieutique
- ▶ FD08 : Poursuite des études engagées en 2019 sur les bassins versants de la Chiers et de l'Aisne sur les potentialités de restaurer d'anciens sites
- ▶ Tout autre projet d'AAPPMA : Mise en place de plan de gestion piscicole, amélioration des parcours (Accessibilité, travaux d'entretien et/ou de restauration ...) et toutes autres questions que vous pouvez vous poser



7

MERCI DE VOTRE  
ATTENTION

- ▶ Crédits photographiques :
  - Couverture – dernière page : L. MADELON – FNPF
  - Présentation : Fédération de Pêche des Ardennes



8



Fédération des Ardennes pour la pêche et  
la protection du milieu aquatique

# Compte rendu d'activité **KLEIN Edouard** Chargé de développement

12 septembre 2020  
La Francheville

1



## Sommaire

- Présentation
- Pêche Actualités 08
- Ateliers Pêche Nature
- Animations scolaires 2019
- Manifestations 2019
- Site internet FDAAPPMA08

2

## Présentation

**Mon profil :** Edouard Klein, 39 ans

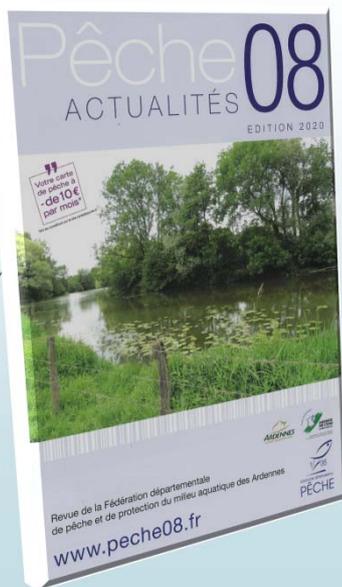
- Passionné de pêche depuis l'enfance (*pêcheur polyvalent plus que spécialiste*)
- BPJEPS « Pêche de loisir »
- Master 2 « Connaissance, Gestion et Mise en Valeur des Espaces aquatiques Continentaux »

### Mon parcours

- 2006 : Master 2 COGEVAL'EAU
- 2010-2012 : AAPPMA de Grenoble : Technicien (*accueil, gestion milieu, animation, police*)
- 2013 : BPJEPS « Pêche de loisir » + stage AAPPMA de Grenoble
- 2014 : Guide pêche indépendant (*partenariat avec AAPPMA de Grenoble*)  
Bénévolat : *Trésorier, Responsable 1ere cat., APN, BV Romanche*
- 2015-2019 : Chargé de développement FDPPMA82

3

## Pêche Actualités 08



- 40 pages
- 13 000 exemplaires
- Information des pêcheurs et du grand public.

4

## Ateliers Pêche Nature

- 6 Ateliers Pêche Nature dans le département :  
Asfeld - Boulzicourt- Charleville-Mézières -  
Monthermé - Nouzonville - Rethel
- 52 animateurs bénévoles
- 108 jeunes en séances d'Atelier Pêche Nature
- 170 jeunes en Initiations Pêche



5

## Ateliers Pêche Nature 4<sup>èmes</sup> « Rencontres Inter APN »

- Samedi 28 septembre 2019 à Angecourt
- 37 enfants et 48 animateurs



6

## Initiations Pêche Nature de la Fédération

- 4 séances d'Initiation Pêche Nature auprès de plus de 60 jeunes de 6 à 14 ans.
- SAAME de Moraypré, Mont Olympe, lac des Vieilles Forges



7

## Animations scolaires

- 1 séances avec une classe du collège George Sand de Revin (22 collégiens)
- 2 séances avec 2 classes (5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>) du collège d'Haraucourt (40 enfants)



8

## Manifestations 2019

- **Opération « Rivières Propres »** les 7 et 8 avril 2018
- **712** volontaires mobilisés dont **477 pêcheurs**
- **237 kilomètres de rives** nettoyés en 2 jours et **14,5 tonnes de déchets** ramassés !



9

## Manifestations 2019

- **Fête de la Pêche à Habay La Neuve (Belgique) le dimanche 9 juin.**



- **Journée « ouverture de la truite » à Décathlon le 8 mars**



10

## Manifestations 2019

- Journée Nationale de la Pêche à Bazeilles le dimanche 2 juin



11

## Manifestations 2019

- « Un dimanche au bord de l'eau » à Charleville-Mézières le dimanche 2 septembre



- « Un dimanche au bord de l'eau » à Sedan le dimanche 24 juin

12

## Manifestations 2019

- Foire Agricole de Sedan du 6 au 8 septembre



- Marche de la Semoy les 21 et 22 septembre entre Thilay et Monthermé

13

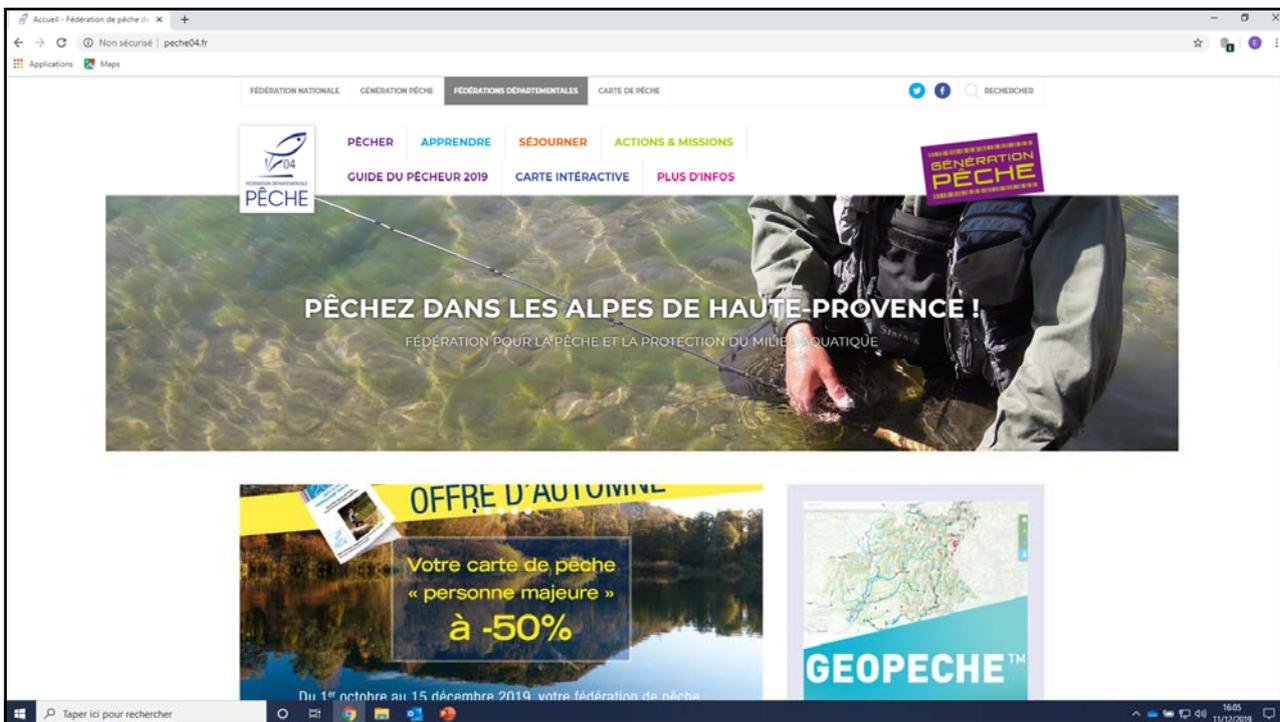
## Programme des manifestations 2020

- Opération « Rivières propres 2020 » les 4 et 5 avril
- Journée Nationale de la Pêche à Bazailles le dimanche 7 juin
- Fête de la Pêche à Habay la Neuve le dimanche 14 juin
- « Un dimanche au bord de l'eau » à Sedan le dimanche 28 juin
- « Un dimanche au bord de l'eau » à Charleville-Mézières le dimanche 7 septembre
- Foire Agricole de Sedan du 4 au 6 septembre
- 5<sup>èmes</sup> Rencontres Inter-APN septembre-octobre
- Fête du Parc Naturel Régional des Ardennes le dimanche 27 septembre
- Marche de la Semoy le dimanche 27 septembre
- Salon Pêche Expo à Libramont les 21 et 22 novembre

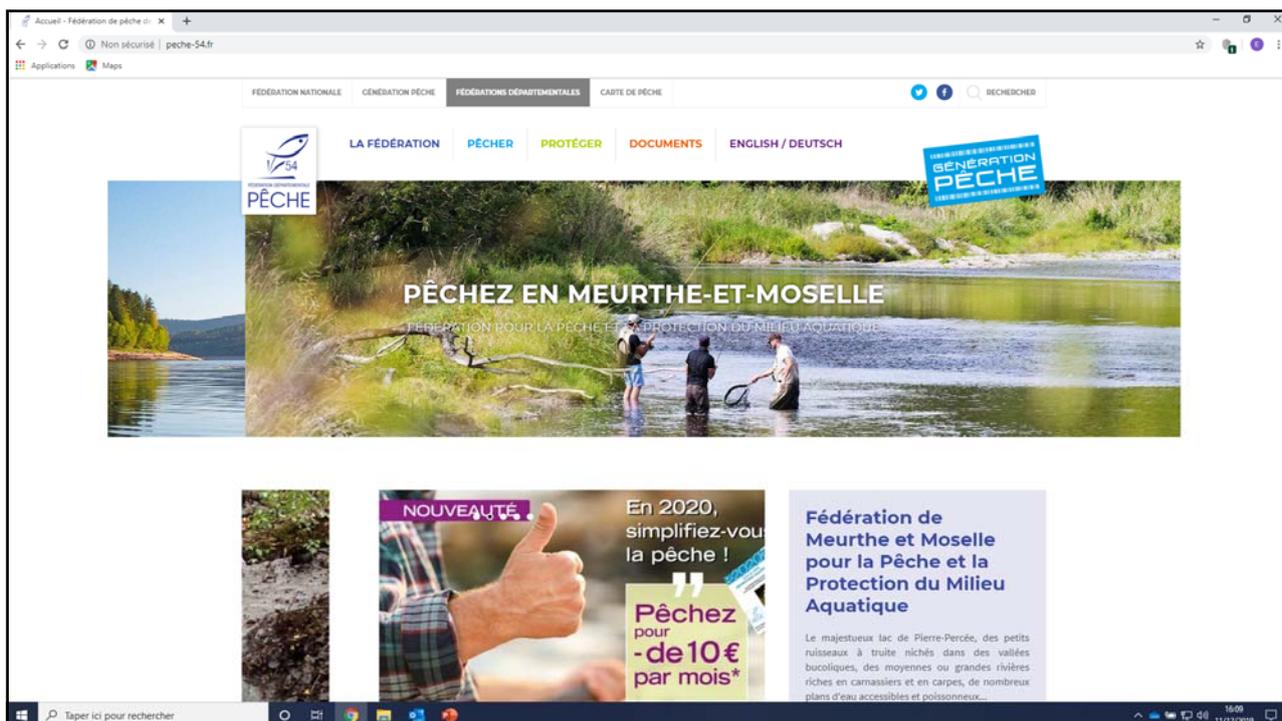
14



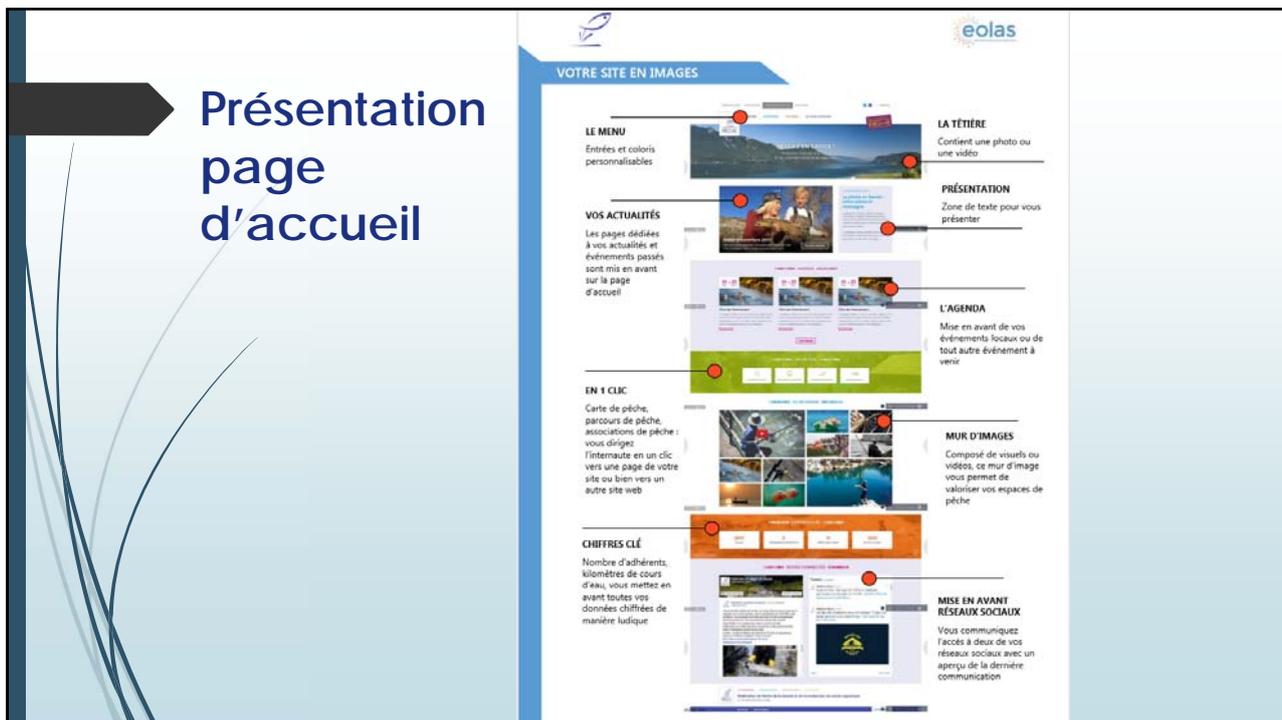
15



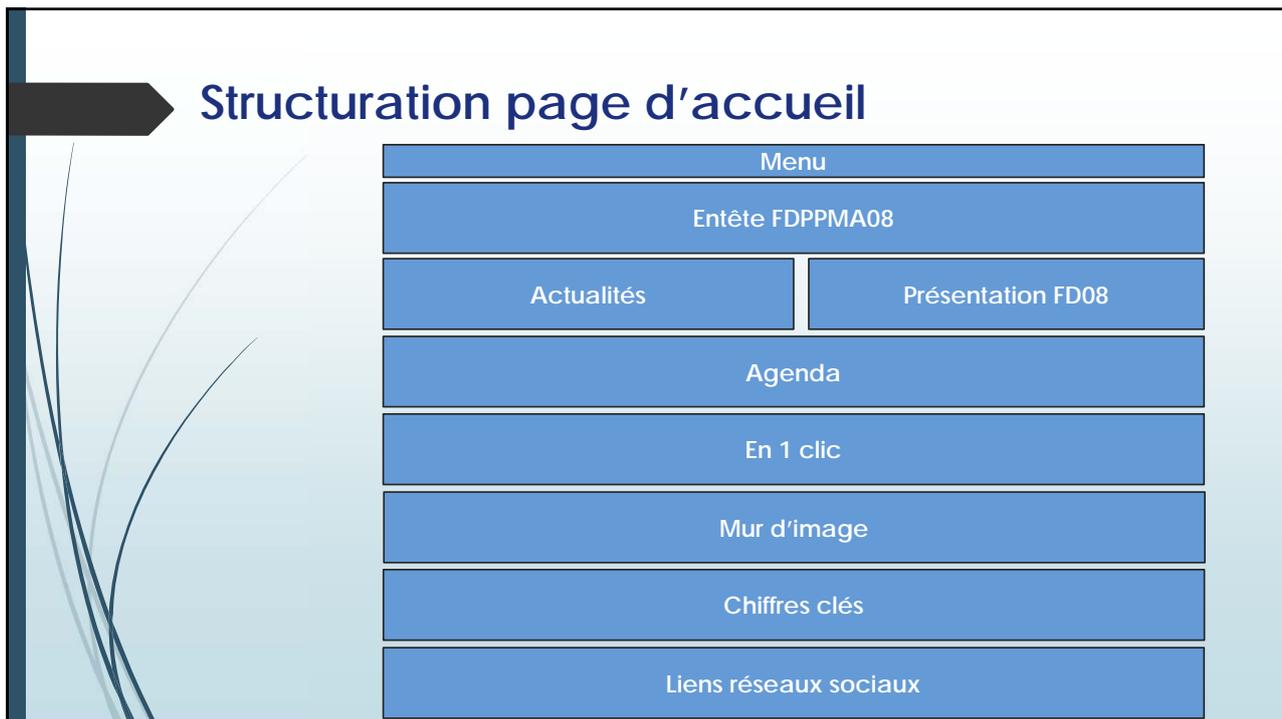
16



17



18



19



20

## Onglet « Présentation »

- **Présentation**  
*Présentation succincte de la structure et du département (particularités...)*
- **Rôle et missions**  
*Repris dans les statuts des FD/AAPPMA*
- **Equipe**  
*Trombinoscope/organigramme/téléphones fixes des élus et salariés*
- **AAPPMA**  
*Liste avec barre de recherche : une page personnalisable par AAPPMA*
- **Devenir bénévole**
- **Partenaires**  
*ENEDIS, CD, FNPF, AE... avec lien pour leur site respectif*
- **Appel d'offre ???**
- **Contact**  
*Formulaire*

21

## Onglet « Pêcher dans les Ardennes »

- **Domaine**  
*Présentation succincte des différents milieux présents (photos), carte interactive*
- **Carte de pêche**  
*Qu'est-ce ?, où va l'argent ?, les différents produits, achat en ligne...*
- **Règlementation**
- **Espèces piscicoles**  
*Images, TLC, quotas, dates...*
- **Réciprocité**
- **Navigation**  
*Règlementation, rampe de mise à l'eau, règlementation float-tube...*
- **Sécurité**  
*Lignes électriques, ouvrages, lâchers d'eau...*
- **Hébergements**

22

## Onglet « Protéger »

- **Suivi de milieux**  
*Pêches électriques, aux filets, thermo, passe à poissons...*
- **Réalisations / projets**  
*Etudes, aménagements, travaux...*
- **Police de la pêche**  
*L'association des gardes pêche particuliers, devenir garde pêche, statistiques infractions...*
- **Grand cormoran**  
*Comptage, quotas...*
- **Espèces protégées**  
*Liste, réglementation*
- **Espèces invasives**  
*Liste, réglementation*

23

## Onglet « Apprendre »

- **Animations fédérales**  
*Types d'animations, tarifs, calendrier, inscription ?...*
- **Education à l'environnement**  
*Programmes, publics, types animations...*
- **APN**  
*Rôle d'un APN, listes APN du département...*
- **Manifestations**  
*Calendrier, photos, vidéos...*
- **Clubs / sections de pêche spécialisés**
- **Conseils / tutoriaux pour débiter la pêche**  
*Conseils pêche au coup, différentes techniques, nœuds...*

24



## Onglet « Téléchargement »

- Arrêté annuel pêche
- Pêche actualité
- Photos - vidéos
- Rapports / résultats d'études/suivis
- Presse

25



## Onglet « English »

- Présentation de la fédération
- Présentation du département et domaine piscicole
- Réglementation
- Lieux de pêche
- Hébergements

26

## Résumé

Fédération	Pêcher 08	Protéger	Apprendre	Téléchargement	English
Présentation	Domaine	Suivis	Animations	AP	Présentation FD08
Rôle et missions	Carte de pêche	Réalisations	Educ. Envir.	PA08	Domaine
Equipe	Règlementation	Police de la pêche	APN	Photos / vidéos	Règlementation
AAPPMA	Espèces piscicoles	Cormorans	Manifestations	Rapports	Lieux de pêche
Devenir bénévole	Réciprocité	Espèces protégées	Clubs / sections	Presse	Hébergements
Partenaires	Navigation	Espèces invasives	Conseils / tutos		
Appel d'offre?	Sécurité				
Contact	Hébergements				

27

## Merci de votre attention



28



Fédération des Ardennes pour la pêche et  
la protection du milieu aquatique

# Compte rendu d'activité KOBUSINSKI Michael Technicien Milieux Aquatiques

Assemblée Générale 2020

1

## Sommaire

- Missions de l'année 2019,
- Zoom sur la garderie,
- Zoom sur le suivi piscicole de Givet

2



## Missions de l'année 2019

- Participation à des comités de pilotage et des réunions techniques avec la DDT, l'ONEMA, la Préfecture, la Sous Préfecture, les Agences de l'Eau, l'EPAMA,
- Suivi de la reproduction du brochet à Mouzon (commande EPAMA),
- Préparation et réalisation de chantiers de pêche électrique,
- Participation à divers manifestations (Journée Nationale de la Pêche),

3



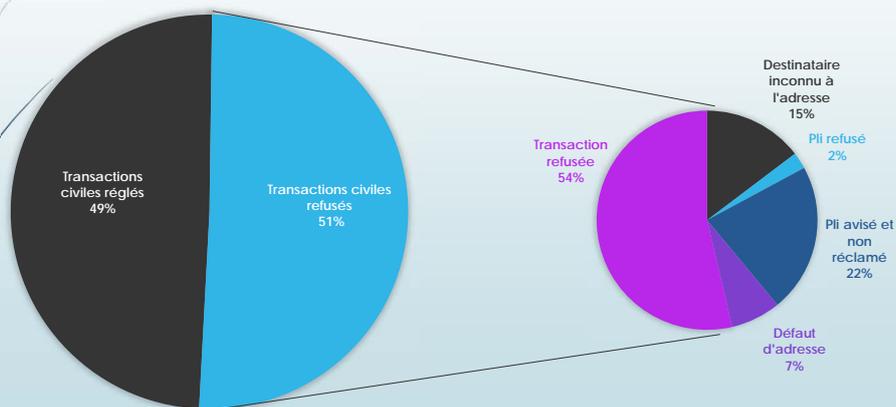
## Zoom sur la garderie

- 3047 pêcheurs contrôlés par les gardes de la Fédération.
- 81 PV rédigés par l'ensemble des GPP des Ardennes dont plus de 60 pour des pêches sans carte ou des pêches de nuit.

4

## Zoom sur la garderie

Transactions civiles de la FDAAPPMA 08



5

## Zoom sur le suivi piscicole de Givet

TOTAL 2019				
Espèce	Code	Total	Dévalaison	Montaison
ablette	ABL	1493	0	1493
anguille	ANG	32	17	15
aspe	ASP	5	0	5
barbeau	BAF	82	8	74
brème	BRE	686	6	680
brochet	BRO	1	0	1
carpe	CCO	17	0	17
chevesne	CHE	431	34	397
amour				
blanc	CTI	0	0	0
gardon	GAR	7719	16	7703
goujon	GOU	0	0	0
hotu	HOT	697	9	688
perche	PER	126	26	100
sandre	SAN	1	1	0
silure	SIL	18	10	8
tanche	TAN	0	0	0
truite fario	TRF	15	2	13
	TOTAL	11323	129	11194

6

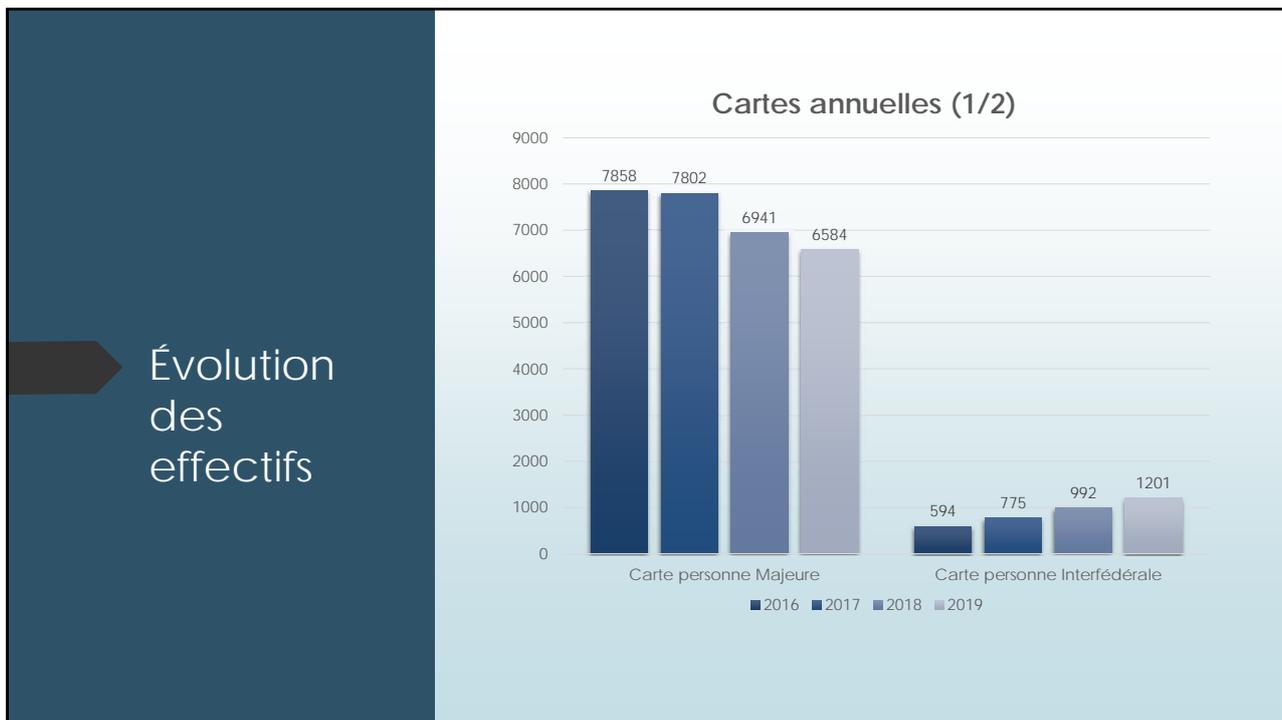


Fédération des Ardennes pour la pêche et la protection du milieu aquatique

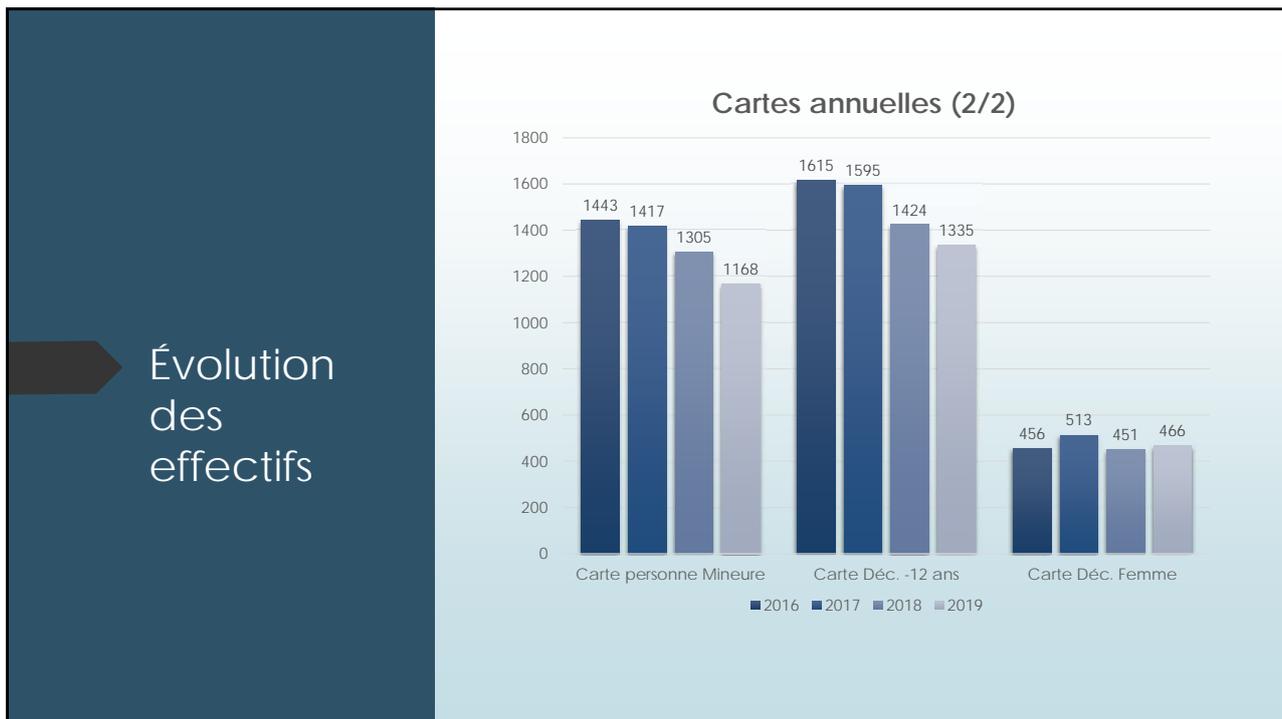
# Compte rendu d'activité Valentin MIETTE Assistant administratif

12 septembre 2020  
La Francheville

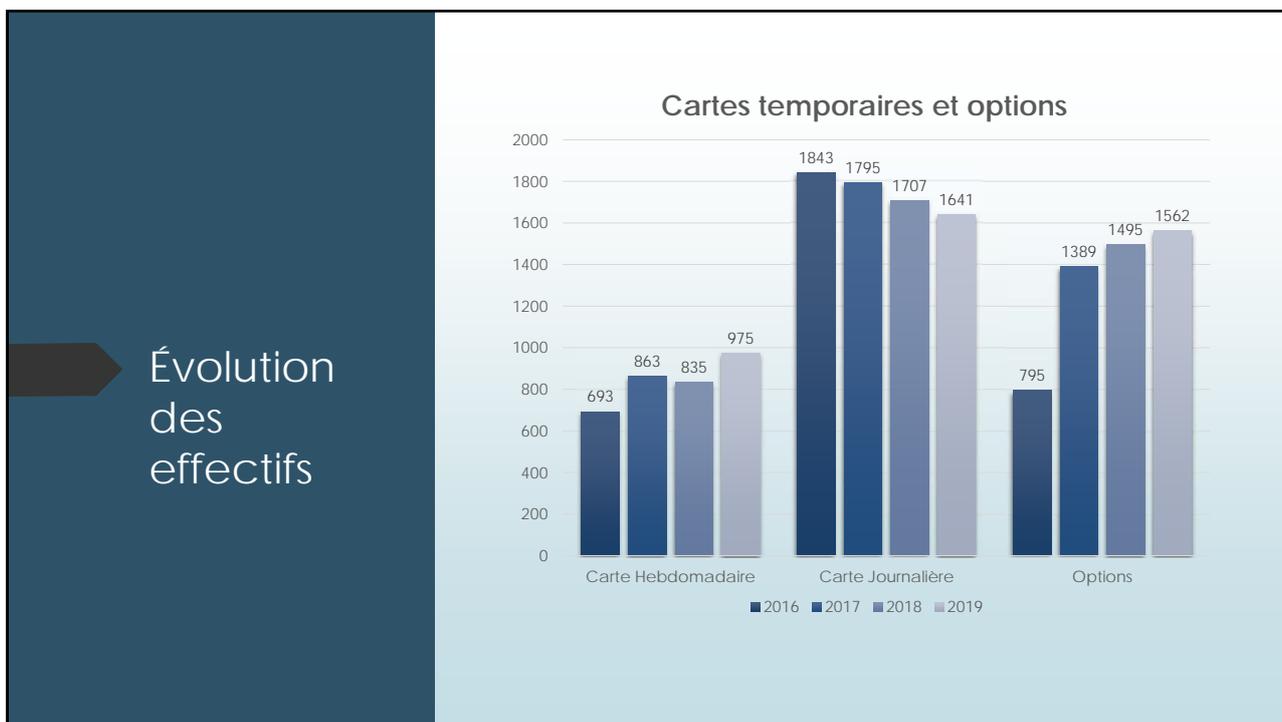
1



2



3



4

## Expérimentation 2019 : Offre d'automne, carte majeure -50 %

Suite à la réflexion de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) lors de son Assemblée Générale du 17 juin 2018, cette dernière a souhaité mettre en place l'expérimentation d'une carte personne majeure à tarif réduit à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

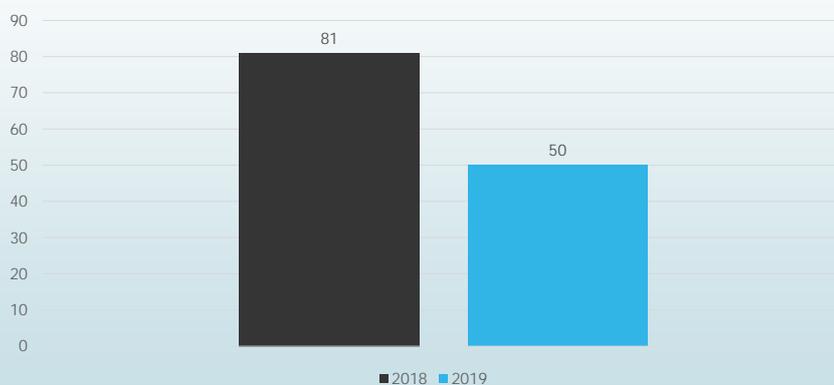
L'intérêt ?

- Apporter au pêcheur de fin de saison une solution correspondant à son attente
- Faire rentrer le pêcheur dans l'esprit « adhérent » avec une carte annuelle, même à prix réduit
- Absence de risque financier

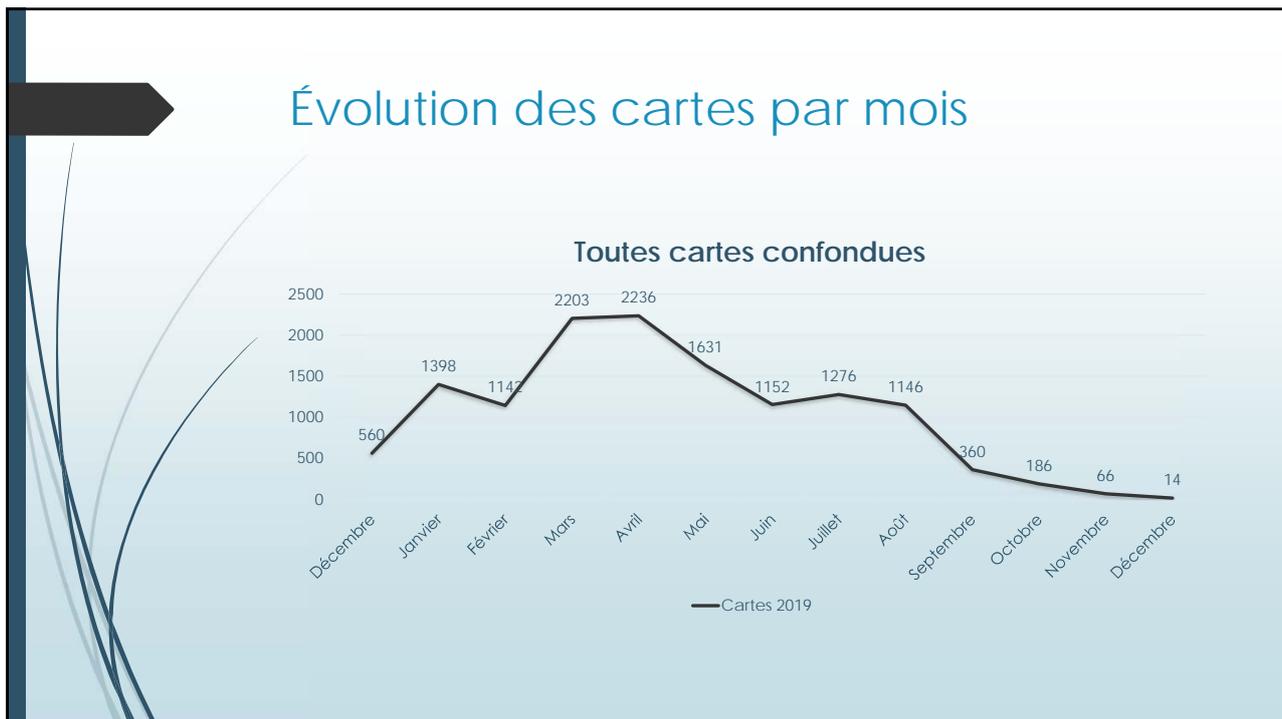
Le conseil d'administration de la Fédération de pêche des Ardennes du 16 juillet 2018 a acté de participer à l'expérimentation.

5

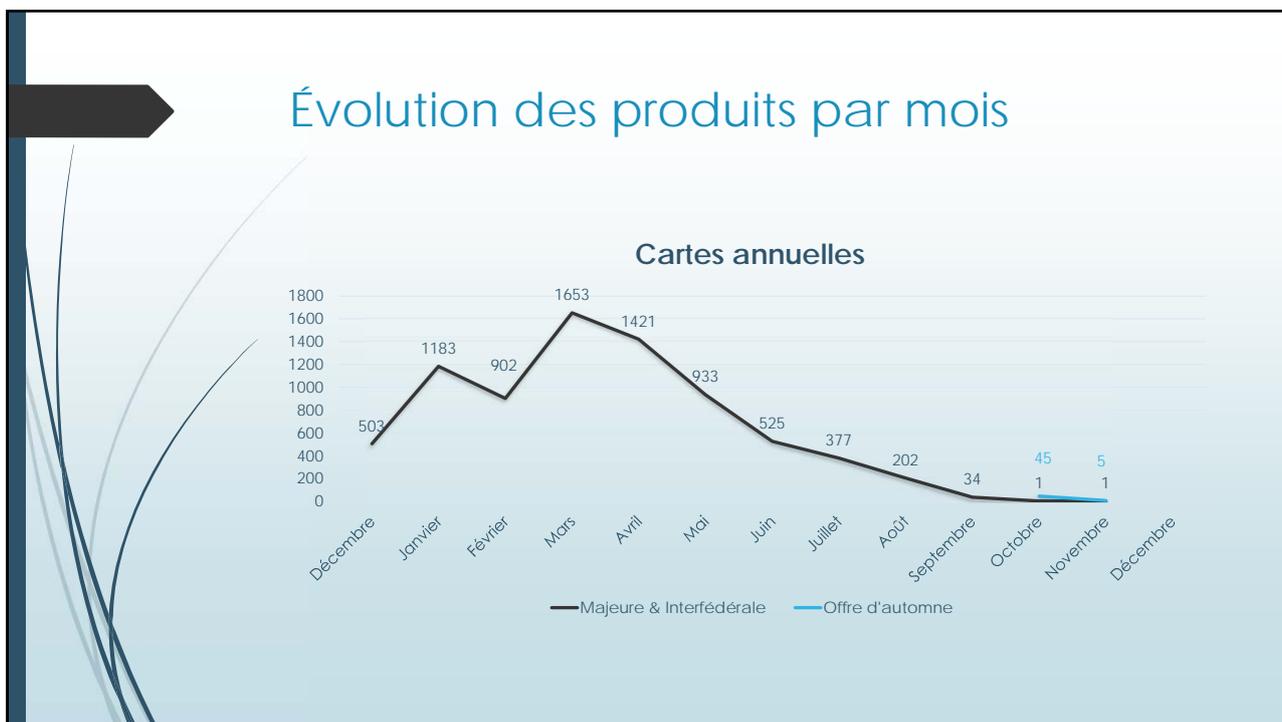
## Expérimentation 2019 : Offre d'automne, carte majeure -50 %



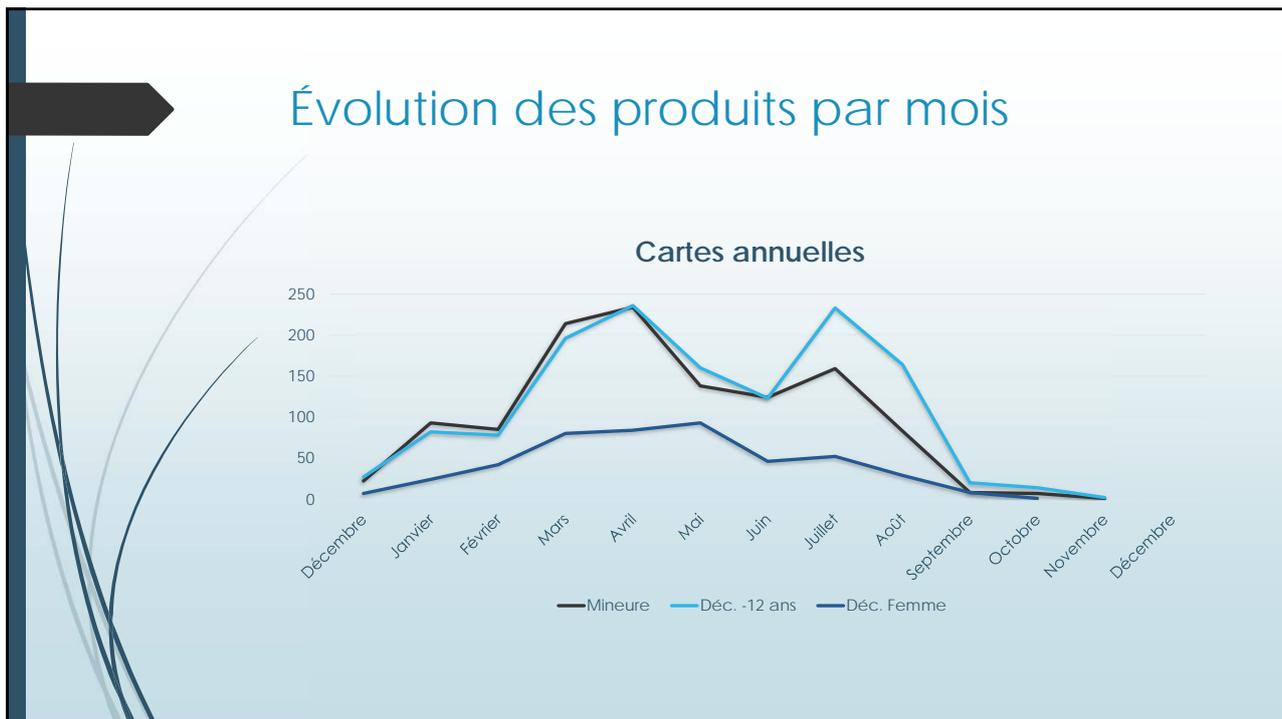
6



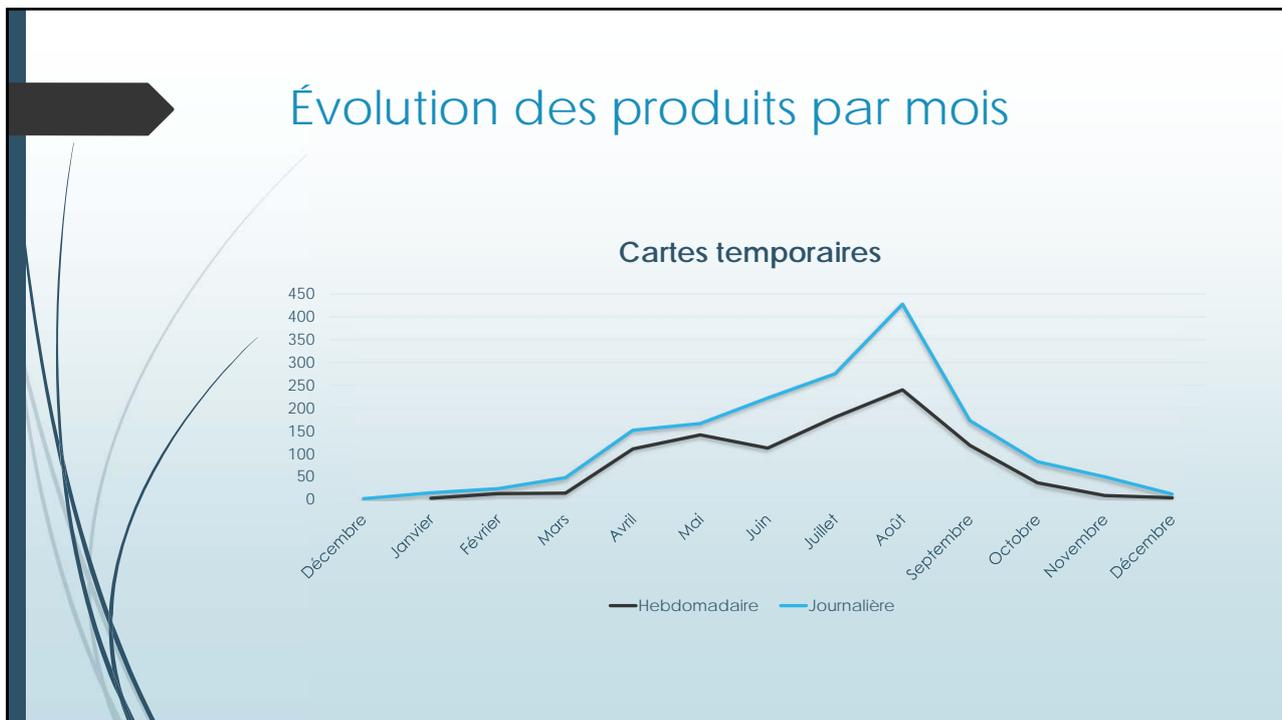
7



8

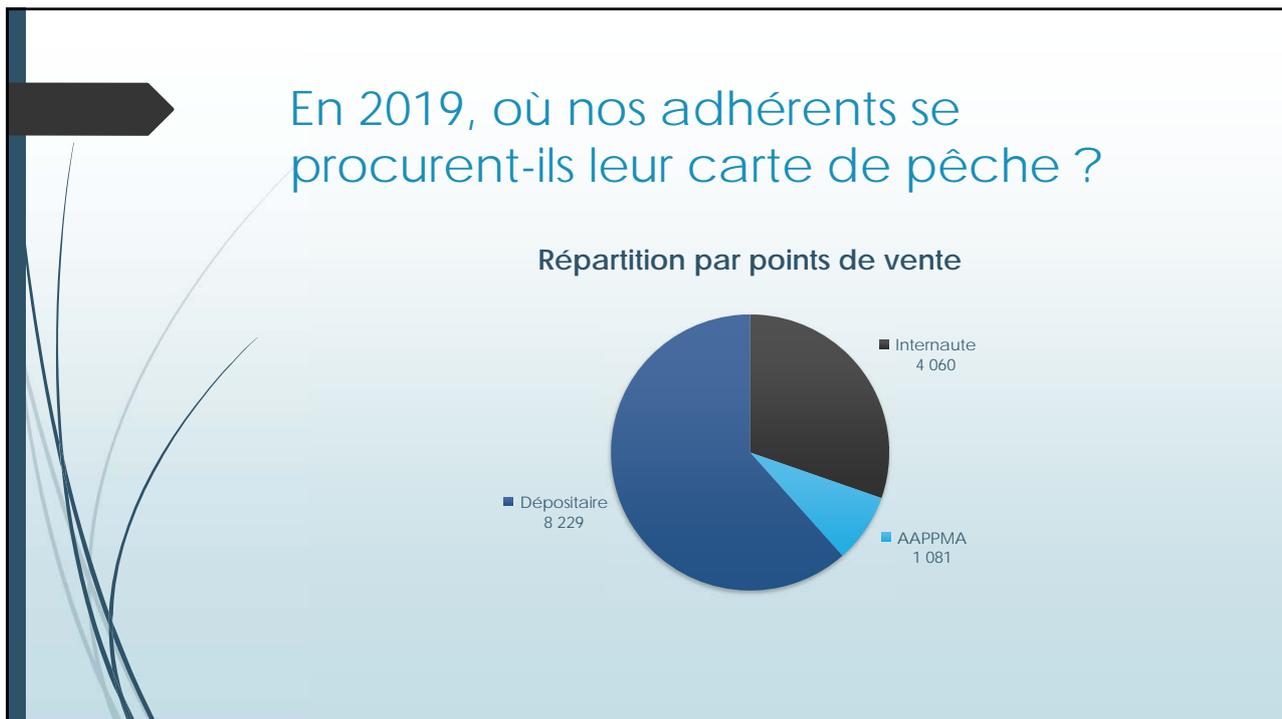


9

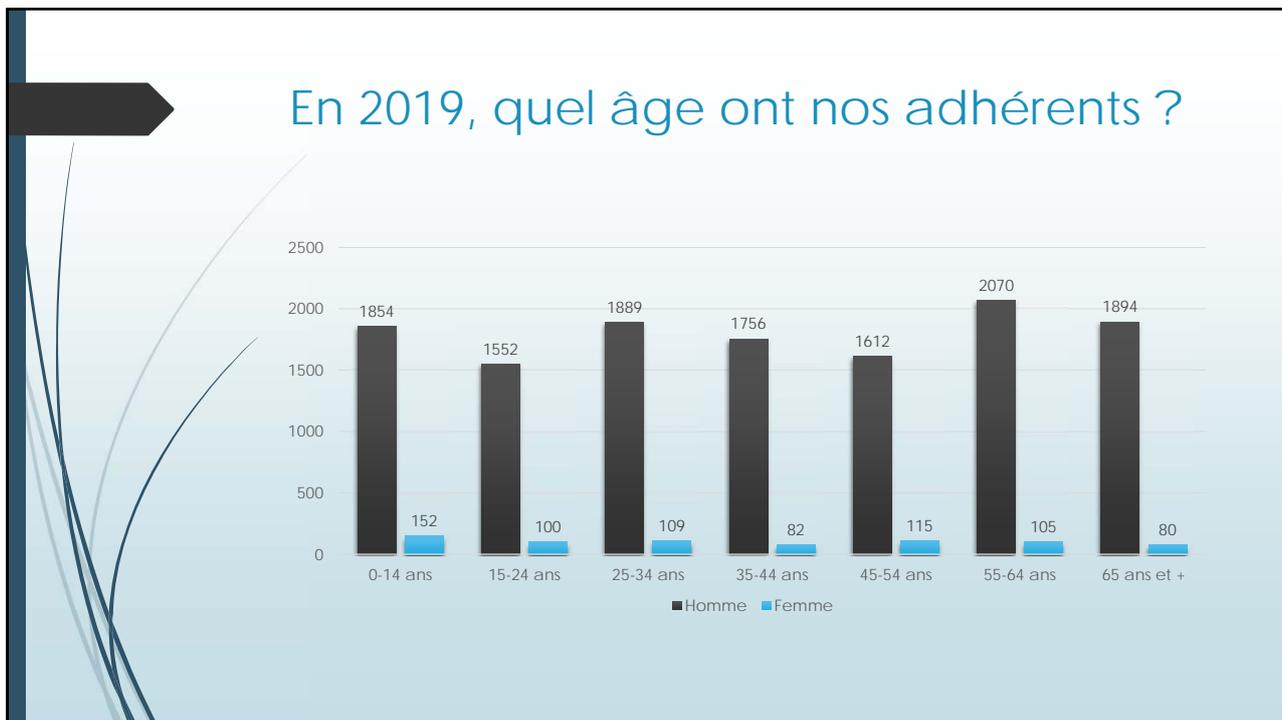


10





13



14

*Merci pour votre attention*



15

AAPPMA de MATTON-CLEMENCY « L'Aulnoye »

- Médaille **d'Or** pour **M. Jean-Paul SZYMANSKI**  
*Ancien Président de l'AAPPMA depuis plus de 30 ans*

AAPPMA de NOUZONVILLE « Le Réveille Matin »

- Médaille **de Bronze** pour **M. André LECLERE**  
*Administrateur au sein de l'AAPPMA, André s'est investi depuis de nombreuses années à l'entretien des berges et à toutes les manifestations. Moniteur APN depuis 4 ans, André sait être à l'écoute des plus jeunes pour apporter son expérience.*

AAPPMA de SEDAN « Le Soleil Levant »

- Médaille **de Bronze** pour **M. Didier LEPETZ**  
*Membre du conseil d'administration depuis novembre 2008, Secrétaire depuis plus de 11 ans.*

AAPPMA de SEDAN « Le Soleil Levant »

- Médaille **de Vermeil** pour **M. Jacques LOUIS**  
*Trésorier de l'AAPPMA « Le Soleil Levant » de Sedan depuis de nombreuses années, vous vous êtes investi durant plus de cinquante années au sein de votre association, sans compter votre temps (pas mal pour un trésorier de ne pas compter). Vous étiez toujours présent aux réunions et aux diverses animations. Il est impossible de parler du « Le Soleil Levant » sans évoquer M. LOUIS. Tout ce temps, vous avez été un élément majeur, au sein de votre association. Vous êtes reconnu comme un homme droit, honnête, rigoureux, de confiance, respectable et respecté. En tant qu'Administrateur et encore plus en tant que Trésorier vous avez accompli votre mission associative de manière exemplaire. Votre engagement mérite de chaleureux applaudissements. Toute votre équipe de l'AAPPMA de SEDAN se joint à moi pour vous féliciter et vous remercier. Recevez donc la médaille Vermeil offerte par la Fédération Départementale de Pêche des Ardennes.*

AAPPMA de SEDAN « Le Soleil Levant »

- Médaille **de Bronze** pour **M. Dominique TOTOT**  
*Pêcheur depuis l'âge de 10 ans et fidèle à l'AAPPMA « Le Soleil Levant » de Sedan », a su transmettre sa passion pour la pêche à sa famille, notamment à ses enfants et petits-enfants. Possède un coup de pêche tout proche de chez lui (quelques centaines de mètres) et peut s'y rendre à pied. Est élu administrateur depuis 2 mandats et reste candidat pour les prochaines élections. Il représente le symbole type du pêcheur tranquille, discret, il participe, souvent accompagné de son épouse, aux différentes activités de notre association telles que « Rivières propres », les rempoissonnements et concours de pêche. Ton dévouement nous est précieux. Merci à toi Dominique, en reconnaissance de ces 11 années d'implication, reçoit cette médaille de bronze offerte par la Fédération Départementale de Pêche des Ardennes ainsi que les félicitations et les remerciements de l'ensemble des administrateurs de ton AAPPMA.*

## AAPPMA de SAINT GERMAINMONT « Le Ruisseau des Barres »

### ➤ Médaille d'Or pour **M. Michel ERNOULD**

*Adhérent fidèle et actif depuis 32 ans au sein de l'AAPPMA. Au cours de toutes ces années, Michel ERNOULD a toujours apporté son soutien sans faille à l'association, en participant régulièrement aux multiples travaux mais aussi en s'impliquant dans la gestion administrative en prenant à sa charge l'établissement des cartes de pointage des prises. De 2013 à 2015, il s'est investi pour palier aux manquements du trésorier en place (malade). En 2015, il est élu trésorier de l'association qui est alors au bord du dépôt de bilan. Rigoureux, méticuleux et compétent, ses qualités ont permis, sur 5 années de mandat, un redressement budgétaire particulièrement significatif. Son action durant toutes ces années, puis en sa qualité de trésorier, est à souligner et mérite d'être récompensée par l'attribution de la médaille d'or.*

## **Vœux d'intérêt général**

### AAPPMA de ASFELD « L'Avenir »

V : L'augmentation de la subvention pour l'achat des consommables.

**R : Une subvention existe pour l'équipement informatique, mais pas pour les consommables, la fédération n'envisage pas de mettre en place une aide pour les consommables.**

### AAPPMA de FUMAY « La Tranquillité 2<sup>ème</sup> »

V : Autorisation de circulation sur la voie verte étant muni de sa carte de pêche.

**R : La circulation sur la voie verte est du ressort du Conseil Départemental ou du Maire de votre commune s'il y a une délégation de service du Conseil Départemental.**

V : Décalage des dates d'ouverture de la pêche au carnassier à fin mai et fermeture fin février.

**R : L'Assemblée générale de 2019 s'est prononcée pour une fermeture du brochet au 31 décembre, ce qui a été refusé par la FNPF. Pour motif qu'aucune dérogation serait accordée pour l'ouverture et fermeture du brochet au dernier samedi d'avril, sous peine de sanction pécuniaire pour ceux qui ne respectent pas ces mesures. Une fermeture fin février n'est pas envisageable du fait que les brochets sont susceptibles d'être en période de reproduction.**

V : Mise en place de tailles de prises intermédiaires : Sandre autorisé entre 50 et 75 cm ; Brochet autorisé entre 60 et 80 cm ; Perche en taille maximale de prise 40 cm.

**R : Les tailles sont régies par la loi. La FNPF n'envisage pas de changer les tailles légales de capture mais engage des discussions pour les tailles inversées.**

V : Pêche au silure de nuit avec vif de taille minimum de 40 cm

**R : Pour l'instant, la pêche du silure de nuit n'est pas envisagée quel que soit son mode de pêche. Ouvrir la pêche du silure de nuit serait une mauvaise décision, quand on voit le nombre de pêcheurs verbalisés pour la pêche au vif de nuit.**

V : Mise en place de la carte gratuite jusque 16 ans

**R : Nous n'avons pas la maîtrise du prix des cartes de pêche pour les mineurs.**

AAPPMA de HARAUCOURT « L'Ennemanne »

V : Souhait de créer un APN commun et accueillir la JNP

R : **Pas un vœu d'intérêt général, à vous de créer un APN, Edouard est à votre disposition.**

AAPPMA de SAINT GERMAINMONT « La Gaule Ardennaise »

V : A cause du confinement, ne pas augmenter les cartes pour 2021

R : **En effet, il serait très dommageable d'augmenter la carte de pêche en 2021. Pour ce qui est de la part FD, il n'y aura pas d'augmentation de celle-ci. Quant à la part FNPF, c'est l'assemblée générale de la FNPF qui décidera. Pour ma part, je ne voterai aucune augmentation de la part FNPF, mais je ne représente qu'une voix sur 91. Mais rassurez-vous, je pense que l'ensemble des présidents sont des personnes censées et qu'il n'y aura aucune augmentation des parts FNPF, FD et de ce fait, aucune augmentation de la part AAPPMA.**

V : A partir de 2022, augmenter la part des AAPPMA, et non toujours celles des fédérations (Nationale et Départementale)

R : **Pour 2022, c'est le nouveau conseil d'administration de la fédération qui décidera du prix de la carte de pêche.**

AAPPMA de SAINT GERMAINMONT « Le Ruisseau des Barres »

V : La Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique souscrit actuellement un contrat responsabilité civile tant pour son compte que pour celui des AAPPMA des Ardennes. Bien que ce contrat garantisse les conséquences pécuniaires de responsabilité civile que la Fédération et/ou ses associations peuvent encourir à l'égard des tiers en raison des dommages corporels, matériels et immatériels, y compris les dommages aux biens confiés, du fait des activités relatives à la pêche et toutes les opérations de gestion etc ... on s'aperçoit que la compagnie AXA ne couvre pas les éventuels dégâts causés sur les matériels et véhicules utilisés par les bénévoles lors des opérations de reempoisonnement ou autres travaux. Question : Y'a-t-il une possibilité d'améliorer la couverture de ce contrat d'assurance ?

R : **Il n'incombe pas à la fédération d'assurer les véhicules des bénévoles de chaque AAPPMA. Si l'AAPPMA souhaite assurer cela, charge à cette dernière de contracter un contrat d'assurance avec la compagnie de son choix.**

AAPPMA de WAGNON « La Rozière »

V : Lutter activement contre les pollutions agricoles, tout le monde s'en fiche, le lisier tue nos rivières.

R : **Nous sommes entièrement d'accord avec vous M. le Président, mais ce dossier incombe à la Direction Départementale des Territoires (DDT).**

**Discussion avec l'assemblée**

**Clôture de l'assemblée générale** – par Michel ADAM